



# RÈGLEMENT

# RANDONNÉE VTT

# GRANDES HEURES

# NATURE

## SAMEDI 15 JUIN 2019

### Article 1- Organisation

Les randonnées VTT Grandes Heures Nature sont organisées le samedi 15 Juin 2019 par l'ASPTT Besançon section VTT.

Elles s'inscrivent dans la programmation du Festival Grandes Heures Nature mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège social est fixé 4 rue Plançon 25000 Besançon. Ce festival se déroulera du 13 au 16 juin 2019 sur le site de Micropolis.

Site internet [www.GRANDES-HEURES-NATURE.fr](http://www.GRANDES-HEURES-NATURE.fr)

Trois randonnées longues respectivement de 52 km, 38 km et 17 km sont proposées.

### Article 2 - Présentation

Les distances (52 km, 36 km et 17 km) sont données au plus proches du réel. Les départs se feront de Micropolis, Palais des Congrès de Besançon. Les circuits sont balisés et la randonnée s'effectue à allure libre. Elle ne fait donc l'objet d'aucun classement.

Les participants se verront remettre au départ une feuille de route comportant des informations sur le parcours et une plaque de cadre pour être identifié sur le parcours.



Le port du casque est obligatoire et tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.

### Article 3 – Déroulement des épreuves

Les départs seront donnés par vagues successives d'une vingtaine de VTTistes. Les participants sont invités à entrer dans la zone de départ 30 minutes avant l'horaire officiel. Un point de contrôle du matériel sera mis en place à l'entrée de cette zone pour que les participants partent dans les meilleures conditions de sécurité.

#### Départs

Distances	Jour / horaires
52 km	Samedi 15 Juin / 8h30-9h00 et 9h30-10h00
36 km	Samedi 15 Juin / 8h30-9h00 et 9h30-10h00
17 km	Samedi 15 Juin / 10h30-11h00

#### Balisage

Les itinéraires seront balisés et les participants se verront remettre un road book détaillé.

#### Tout participant s'engage

- à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisateur.
- à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs postés tout au long du parcours.

La plaque d'identification remise devra être fixée sur le guidon. Elle permet aux contrôleurs d'identifier le randonneur et de suivre sa progression sur les parcours.

Sauf cas de blessure, les participants qui quittent les parcours le font sous leur pleine et entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation.

### Article 4 - Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de ces randonnées VTT. Elle se fait en ligne sur le site [www.volodalen.fr](http://www.volodalen.fr) accessible également depuis le site web [www.grandes-heures-nature.fr](http://www.grandes-heures-nature.fr). Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement.

Des inscriptions sur place seront ouvertes à partir du 13/06/19 sur le site du Festival sous réserve de place disponible. Pour y accéder il faudra s'acquitter du droit d'entrée, fixé à 5 euros.

L'inscription des mineurs à l'une de ces randonnées VTT est autorisée aux conditions suivantes :

- La personne mineure doit se faire accompagner par un majeur lors de son inscription sur le site Volodalen.
- Le formulaire d'autorisation parentale doit être dûment rempli et retourné par internet.



- Lors de la randonnée, un majeur inscrit sur la même randonnée doit accompagner le mineur. Celui-ci sera responsable de la personne mineure tout au long de la randonnée.
- La randonnée VTT 52 km est interdite au moins de 14 ans.

En cas de manquement à ces conditions, la personne mineure pourra prendre le départ et son inscription ne sera pas remboursée.

#### Nombre de place :

52 km	150
38 km	400
17 km	400

#### Article 5 – Tarif

Epreuves	Tarif jusqu'au 13/04/2018	Tarif à partir du 14/04/2019 et jusqu'au 12/06/19	Sur place
52km	20€	25€	30€
38km	15€	20€	25€
17km	10€	15€	20€

#### Article 6 – Equipements personnels

Les participants devront se munir du matériel obligatoire suivant :

- VTT
- Casque homologué pour la pratique du cyclisme

Tout participant contrôlé n'étant pas en possession du matériel obligatoire ne sera pas admis à prendre le départ. Les participants devront veiller à partir avec du matériel en bon état et avec un nécessaire de réparation

#### Article 7 - Services de Santé et sécurité routière

Le parcours est protégé par des signaleurs. En cas de blessure un participant doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation. Des moyens de secours aux participants seront présents sur les lieux de l'épreuve.

#### Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants aux randonnées VTT. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

#### Article 9 - Droits à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



### **Article 10 – Protection des Données Personnelles**

Les informations recueillies par le Grand Besançon, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur du Grand Besançon dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'adresse [dpo@grandbesancon.fr](mailto:dpo@grandbesancon.fr) ou par courrier à CAGB – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

### **Article 11 – Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 12 – Litige**

Tout participant prenant le départ reconnaît être capable de réaliser physiquement la distance. Prendre part à la présente manifestation relève de la responsabilité individuelle de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

### **Article 13 – Assurances des biens personnels**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **Article 14 – Modification du règlement**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

### **Article 15 - Acceptation du règlement**

L'inscription aux randonnées VTT Grandes Heures Ntaure implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

